

**SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD**

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministreen date du
tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort n°.....du.....)

Organisme : Ministère du Commerce et de l'Artisanat

Domaine de la prestation : Contrôle de la qualité et Contrôle technique à l'importation et à l'exportation

Objet de la prestation : Autorisation d'entrée de l'acide acétique .

Conditions d'obtention

Importation de l'acide acétique destine aux usages pharmaceutiques, industriels ou aux besoins des laboratoires d'analyses.

Pièces à fournir

- Demande en l'objet (sur papier ordinaire)
- facture d'achat
- l'usage auquel il est destiné
- le nom et l'adresse du destinataire.

Etapas de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier - Etude du dossier -Délivrance de l'autorisation	Services de la répression des fraudes	Deux jours partir de la date de dépôt du dossier au complet

Lieu de dépôt du dossier
Service : Bureau d'ordre central (Ministère du commerce) Adresse : 37, Avenue Kheireddine pacha 1002 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation
Service : Service des produits chimiques à la direction de la qualité et de la protection du consommateur Adresse : 12, rue du Royaume de l'Arabie Saoudite 1002 Tunis

Délai d'obtention de la prestation
Deux jours partir de la date de dépôt du dossier au complet

Références législatives et/ou réglementaires
Arrêté du Ministre de Commerce et du directeur des Finances du 11 /03 / 1953 , réglementant l'importation et le commerce de l'acide acétique.